Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 5

Rubrik: Technique apicole ; Échos de partout

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cette colonie peut servir de point de départ à l'application de la méthode de sélection individuelle. Cette dernière consistera à choisir, chaque année, parmi les essaims, celui qui présentera une amélioration par rapport aux autres et à la colonie mère. La même opération, répétée d'année en année, doit conduire à l'obtention d'une lignée nettement améliorée, qui arrivera à peupler l'ensemble du rucher d'exploitation. Le résultat est parfois rendu aléatoire par la fécondation imprévue des jeunes reines par des faux-bourdons provenant de ruches quelconques. Ce risque peut être atténué si, au moment de la fécondation, les ruches sont placées dans une petite clairière entourée d'arbres assez élevés, ou si les reproducteurs, claustrés pendant les heures chaudes, ne sont libérés qu'après le retour à leurs ruches des faux-bourdons du voisinage.

TECHNIQUE APICOLE

Apiculture pastorale

Nous attirons l'attention des apiculteurs vaudois sur les articles 36, 37 et 38 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 mars 1960.

Art. 36. — Les propriétaires de ruchers désirant pratiquer l'apiculture pastorale doivent en demander l'autorisation jusqu'au 1er mai à l'inspecteur cantonal des ruchers. Ils lui communiquent à cette intention :

a) le nombre de colonies à transférer ;
b) le lieu de l'estivage ;
c) l'autorisation du propriétaire du fonds.

Ils aviseront en même temps l'inspecteur régional des ruchers afin qu'il procède au contrôle sanitaire des colonies.

L'autorisation d'estiver n'est accordée qu'après un contrôle, opéré aux frais du requérant, attestant que les colonies sont indemnes de maladies contagieuses et que la région de provenance comme celle de destination n'est pas à ban.

Art. 37. — La montée des colonies dans les Alpes et le Jura est autorisée dès le 15 mai. La descente doit être terminée le 20 août au plus tard, sauf autorisation spéciale de l'inspecteur cantonal des ruchers.

Art. 38. — Conformément à l'article 115, premier alinéa, de la loi du 12 décembre 1951 modifiant celle du 5 septembre 1933 sur les routes, les ruchers ne peuvent être établis à moins de 15 mètres des routes et voies publiques. De même, conformément au chiffre 2 de la liste annexée au règlement d'application, du 10 mars 1944, de la loi du 5 février 1941 sur la police des constructions, l'exploitation de ruchers en grand ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la municipalité.

Nous rappelons encore aux apiculteurs faisant de l'apiculture pastorale que l'autorisation de transport doit être remise immédiatement, au moment du déplacement des colonies, à l'inspecteur régional des ruchers du lieu de destination des ruches et être retirée au moment du retour de celles-ci.

L'inspecteur cantonal, G. Golay

ECHOS DE PARTOUT

Les fécondations multiples de la reine

L'existence de fécondations multiples, soit au cours d'un seul vol, soit au cours de plusieurs, et que ces fécondations soient la règle plus que l'exception, est attestée par un très grand nombre de publications. Citons par exemple Taber, qui estime que le nombre de fécondations est en moyenne de 6,5 ; Woyke, qui a calculé que le volume du sperme recueilli par une reine en un seul vol est de trois à dix fois supérieur au volume émis par un seul mâle au cours de l'éjaculation. Triasko a observé trois fois des reines rentrant à la ruche porteuses de deux « signes de fécondation ». Peer, après l'analyse statistique des caractères héréditaires de la descendance de 467 reines, conclut qu'il y a en moyenne sept accouplements. Kupetz et Baumgartner ont tous deux observé des reines pondeuses marquées, sortant de la ruche et revenant ensuite porteuses d'un « signe de fécondation ». Il n'est pas jusqu'aux ouvrières qui ne puissent être poursuivies par les mâles : des accouplements d'ouvrières pondeuses ont été observés par Kramer et Channon.

J. Lecomte - La Gazette Apicole.

Une nouvelle forme d'acariose

Il existe une nouvelle forme d'acariose qui apparaît dans les ruchers imparfaitement traités contre cette maladie. Dans les ruches, l'acariose y est réduite, mais pas détruite. En maintenant de ce fait une faible infection, les abeilles ne se trouvent pas infectées au point d'en être incommodées qu'après un temps assez long, donc vers la fin de leur vie. Seules ne succombent de l'acariose que les abeilles âgées, les butineuses qui, elles, meurent loin de la ruche, après l'effort d'un vol conduisant à la recherche d'une récolte. Ces mortalités qui passent inaperçues à l'apiculteur sont cependant la cause du dépeuplement des colonies, car seules restent à la ruche les jeunes abeilles qui, faiblement infectées, sont

en nombre suffisant pour soigner le couvain et consommer les provisions.

Le traitement contre l'acariose doit toujours être bien appliqué dans tous ses détails, complètement, sans rien négliger.

R. Rousseau - L'Abeille de France.

Un nouveau produit pour lutter contre le noséma

Une maison allemande de produits pharmaceutiques a mis au point un nouveau produit pour lutter contre le noséma. Il s'appelle « Macktoxin ». Mack est le nom du fabricant et toxin indique qu'il s'agit d'une substance toxique. Dans des conditions normales de température et de pression, il est liquide.

Comme il s'agit d'une substance toxique, le « Macktoxin » ne peut pas être administré aux abeilles qui seraient les premières à subir les effets du poison. On l'utilise directement sur le matériel infecté par les spores du *Nosema apis* Zander. Les cadres qui pourront contenir pollen et miel et le matériel à désinfecter seront placés dans une armoire, caisse, etc., fermant hermétiquement. Le « Macktoxin » sera versé, à raison de 50 cm^3 par m^3 du volume, dans un récipient plat et large placé au-dessus du matériel, les vapeurs du produit étant plus lourdes que l'air. Laisser agir pendant une dizaine de jours.

Irsara - L'Apicoltore d'Italia.

Pour améliorer la race italienne

Les revues apicoles viennent de publier une annonce d'après laquelle un important établissement d'Italie présente une reine d'abeilles d'un caractère fort intéressant.

Cette race serait obtenue à partir d'un élevage constitué par cet établissement dans l'île d'Elbe, alors que jusqu'à présent la majeure partie des éleveurs de reines dites « italiennes » provenaient de la région de Bologne. Or, cela était tellement rentré dans les mœurs et les usages qu'il suffisait, aux yeux de beaucoup d'apiculteurs, qu'une reine vienne de cette région pour qu'elle soit considérée de race supérieure.

La race de l'île d'Elbe n'est pas nouvelle, c'est la même que celle de la côte Ligure, qui a servi de point de départ à la race italienne. Mais c'est une branche qui, isolée, a conservé ses caractères originels dans toute leur pureté, tandis que la race italienne sélectionnée par les éleveurs a perdu — peut-être à un certain degré — son caractère précieux de rusticité et d'adaptabilité.

Apiculteurs et éleveurs pourront donc puiser à cette source pour obtenir à nouveau l'ancienne abeille italienne, la même qui, il y a un siècle, enthousiasma les pères de l'apiculture moderne.

P. Raynaud - Revue française d'apiculture.

Conseils d'actualité : semons du miel

Les abeilles ne disposent pas, comme nous, de puissants moyens de transport pour aller au loin ramasser le suc des fleurs ; elles ne s'écartent à plus de deux ou trois kilomètres que lorsque la disette règne au rucher. Nous devons donc, autant que possible, planter à leur portée des arbustes à pollen abondant et semer partout des plantes mellifères. On objectera que cela est parfois difficile. Nullement. Il suffit de jeter quelques graines sur les talus et sur les terrains incultes où les fleurs renfermeront un miel d'autant meilleur que le sol sera plus sec.

D'un autre côté, demandons sans cesse aux Pouvoirs publics de faire choix d'essences mellifères pour les plantations le long des routes. C'est un devoir pour tout apiculteur digne de ce nom de multiplier les bonnes plantes, de façon à procurer de la besogne aux travailleuses des ruches depuis la sortie de l'hiver jusqu'au mois de novembre.

Les quelques pincées de semences que nous jetterons sur les talus produiront des milliers de fleurs et nous serons étonnés, si le temps est favorable, du poids de nos ruches à la fin de l'année apicole.

La Belgique Apicole.

Reine du miel et de 400 colonies

Pour la première fois dans l'histoire de l'Exposition provinciale de Québec, le championnat dans le domaine de l'apiculture a été conquis par une femme. Mme Lucie Brouillette-Deschamps est la première « Reine du Miel » de la province, ce titre étant habituellement décerné à un homme. L'année dernière, son mari s'est classé champion des apiculteurs de tout le Canada. Il se fait fort cependant de déclarer que ce n'est pas sous sa direction que sa femme a participé à l'Exposition provinciale. Elle y est allée toute seule, a décidé elle-même d'exposer du miel blanc, s'est inscrite au concours régional, y a gagné le premier prix et, ainsi décorée, a pu faire partie de l'Exposition provinciale, tout cela pendant que son mari concourait à Toronto.

Cette fébrile activité n'est qu'une petite image de ce que Mme Deschamps et son mari réalisent quotidiennement pour veiller au bon développement de leurs quatre cents ruches. A deux, sans employé, ils visitent environ cent colonies par jour, dans un rayon de 25 milles, car leurs ruchers sont disséminés un peu partout dans la région, chaque terrain ne produisant pas les mêmes fleurs, et par conséquent la même qualité de miel.

Le Courrier apicole français.
P. Zimmermann.